



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique****Soixante-quatrième session**

Genève, 20-22 octobre 2021

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Accord européen sur les grandes lignes de transport**international combiné et les installations connexes :****Propositions d'amendements****Proposition de modification de l'annexe I de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes****Communication de la République de Croatie****I. Contexte et explications**

1. La présente proposition vise à harmoniser l'annexe I avec les autres documents pertinents et à éviter que la ligne concernée fasse double emploi.

II. Proposition d'amendement**Annexe I :****Lignes de chemin de fer importantes pour le transport international combiné**

2. Supprimer la ligne suivante :

C 710 (Središće-) Čakovec-Varaždin-Koprivnica-Osijek-Erdut (Subotica)

Pays concernés : République de Serbie, République de Slovénie.

3. Ajouter la ligne suivante :

C-E 702 (Središće-) Čakovec-Varaždin-Koprivnica-Osijek-Erdut (-Bogojevo)

Pays concernés : République de Serbie, République de Slovénie.